

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le cinq mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, BORDG Gilles, BRETEAU Philippe, CAZENOBÉ Christian, FALIU Annie, FONT Bernadette, GALANGAU Henri, MAZIERES Nicolas, PELEJA Oriane, PRUJA Jacques, PUJOL Marlène, SALVADOR Julien

Procurations: M. CAZALS Jean-François à Mme ALBERT Jeannine, Mme COUSSOLLE Béatrice à M. SALVADOR Julien, Mme KNAFF Barbara à Mme FALIU Annie, M. TAULET Jacques à Mme FONT Bernadette, Mme TOURNIER Christine à M. PRUJA Jacques

Absente excusée : Mme CHARTIER Emilie

Secrétaire de séance : Mme PELEJA Oriane a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe que des observations ont été émises par Mme COUSSOLLE Béatrice sur le procès-verbal de la séance précédente et qu'une réponse par mail a été adressée aux 4 conseillers municipaux d'opposition.

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2015 est approuvé par 14 voix POUR et 4 voix CONTRE.

DELIBERATIONS

1 – DELIBERATION 15/2015 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation par Monsieur le Maire du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes des Aspres.

Monsieur le Maire donne lecture de quelques indicateurs du rapport : nombre de repas servis en restauration scolaire, nombre d'enfants fréquentant l'accueil de loisirs, l'accueil périscolaire, le point information jeunesse

Le rapport reste à la disposition des élus au secrétariat de Mairie pour consultation.

Voté à l'unanimité

Mme CHARTIER Emilie intègre l'assemblée et participe au vote des délibérations suivantes.

2 - DELIBERATION 16/2015 : MARCHE DE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE : RESILIATION DU CONTRAT AVEC LA SARL LE PEINTRE DES P.O. (LOT 10 PEINTURE – SOL SOUPLE)

Compte tenu de la procédure de liquidation judiciaire ouverte à l'encontre de la SARL « Le Peintre des P.O. » depuis le 18 mars 2015, et compte tenu de la réponse du liquidateur judiciaire autorisant la commune à faire intervenir une autre entreprise, le Conseil Municipal décide de résilier le contrat conclu le 3 octobre 2014 pour le lot n°10 (peinture - sol souple) du marché public de travaux relatif à la construction d'un groupe scolaire avec la SARL « Le Peintre des P.O. ».

L'entreprise qui sera retenue dans le cadre de cette nouvelle consultation ne devrait pas intervenir avant le mois de janvier 2016.

Voté à l'unanimité

3 - DELIBERATION 17/2015 : MARCHE DE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE : DELEGATION AU MAIRE POUR LE MARCHE DE TRAVAUX DU LOT 10 PEINTURE – SOL SOUPLE

Afin de lancer une nouvelle consultation pour le lot n° 10 du marché de travaux concernant la construction d'un groupe scolaire, le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché.

Voté à l'unanimité

4 - DELIBERATION 18/2015 : AMENAGEMENT DE L'AVENUE DES ALBERES – TRAVAUX DE MISE EN ESTHETIQUE DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le Conseil Municipal accepte le programme de travaux présenté par le SYDEEL 66 pour la mise en esthétique des réseaux publics de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques de l'Avenue des Albères et autorise Monsieur le Maire à accepter le plan de financement estimatif évaluant le coût de l'opération à 174 097.14 € T.T.C. dont 137 562.07 € T.T.C. à la charge de la commune.

Voté à l'unanimité

5 - DELIBERATION 19/2015 : TRAVAUX DE MISE EN ESTHETIQUE DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVENUE DES ALBERES – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES P.O AU TITRE DE L'AIT

Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales une aide financière au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial (AIT) pour le programme de travaux relatifs à la mise en esthétique des réseaux secs de l'Avenue des Albères et accepte le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Réseau distribution d'électricité	54 575.35	AIT	28 000.00
Réseau éclairage Public	38 952.10	autofinancement	95 730.95
Réseau communications électroniques	30 203.50		
TOTAL H.T.	123 730.95	TOTAL	123 730.95

Monsieur le Maire indique également qu'un courrier sera adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Aspres pour demander la programmation des travaux d'aménagement routiers de l'Avenue dans le cadre de la compétence « entrée d'agglomération ». A l'occasion de ce chantier, les réseaux d'eau et d'assainissement seront également vérifiés et il sera procédé aux remplacements nécessaires.

Voté à l'unanimité

Mme KNAFF Barbara intègre l'assemblée et participe au vote des délibérations suivantes.

6 - DELIBERATION 20/2015: AVIS SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE LIAISON ENTRE LA RD 612 ET LA RD 37 – NOUVEL ACCES EST A TROUILLAS

Dans le cadre de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique ouverte du 20 avril 2015 au 22 mai 2015, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de création d'une liaison entre la RD 612 et la RD 37 et indique que « *cette nouvelle voie est indispensable à la poursuite du développement de la commune, compte tenu des difficultés de circulation dans sa traversée d'agglomération qui n'est plus adaptée au trafic routier actuel et que ce projet constituera une solution efficace qui permettra de sécuriser les déplacements piétons et automobiles des Trouillassencs en diminuant le flux automobile à l'intérieur de l'agglomération* ».

Monsieur le Maire rappelle qu'une première enquête publique avait abouti à un avis défavorable car le barreau routier était associé à un projet global de déviation impactant l'activité agricole.

Monsieur PRUJA Jacques s'interroge sur l'efficacité de ce projet et regrette qu'il ne soit pas prévu un contournement de la commune. Monsieur le Maire indique qu'il s'agissait précisément de la demande des élus du précédent mandat mais que le Conseil Général n'avait pu y donner suite, compte tenu de l'investissement financier représenté.

Le projet actuel impactera 4 hectares d'exploitations agricoles et évitera aux résidents de nombreux secteurs du village de traverser l'agglomération pour rejoindre Perpignan.

Voté à l'unanimité

7 - DELIBERATION 21/2015 : AVIS SUR LE DOSSIER DE DECLARATION D'INTERET GENERAL POUR LA REALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX NAPPES PLIO QUATERNAIRES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

Dans le cadre de l'enquête publique ouverte pour ce dossier, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la réalisation de travaux de réhabilitation et de bouchage de puits et forages relatifs aux nappes plio-quaternaires de la Plaine du Roussillon par le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la Plaine du Roussillon.

L'enquête aboutira à une Déclaration d'Intérêt Général qui justifiera la dépense de fonds publics sur des terrains privés et l'accès aux parcelles privées.

Voté à l'unanimité

8 - DELIBERATION 22/2015 : INSTITUTION DU TEMPS PARTIEL ET FIXATION DES MODALITES D'APPLICATION

Suite à la demande d'un agent souhaitant exercer son activité à 96 % à compter du 1^{er} août 2015, le Conseil Municipal décide d'instaurer le temps partiel pour les agents de la commune et en fixe les modalités d'application.

Le Conseil Municipal autorise notamment l'organisation du temps partiel dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel et autorise toutes les quotités de temps partiel comprises entre 50 % et 99 %.

C'est au Maire chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal qu'il reviendra d'accorder les autorisations individuelles en fonction des contraintes liées au bon fonctionnement des services.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2015

Au titre de la DETR 2015, Madame la Préfète des Pyrénées Orientales a attribué à la commune une subvention d'un montant de 191 706 € pour la construction d'un groupe scolaire (phase 1). Cette aide s'ajoute à la subvention de 50 000 € accordée au titre de la DETR 2014 pour le lot VRD.

2 – CHANTIER GROUPE SCOLAIRE

Selon le planning fixé par le maître d'œuvre, la livraison du groupe scolaire est prévue fin mars 2016.

3 – LOTISSEMENT « LA COLLINE 2 »

Compte tenu du démarrage des travaux d'aménagement du lotissement « La Colline 2 » et de l'accord donné par le lotisseur, la voie qui borde le groupe scolaire sera raccordée à la voie du lotissement et la raquette de contournement initialement prévue sera supprimée. L'aménagement de cette voie se fera dans le cadre du SIVU des Aspres. Le bureau d'études AGT a présenté une étude sommaire d'aménagement qui prévoit les emplacements de stationnement, des arrêts « minute » ainsi qu'un emplacement de stationnement pour bus.

Par ailleurs, le conseil juridique de la commune a été interrogé pour définir les modalités administratives et juridiques pour autoriser le passage des réseaux d'eau et d'assainissement du lotissement « La Colline 2 » sous la voie située dans l'emprise foncière du groupe scolaire.

4 – BASSINS DE RETENTION DES HAUTS PLATEAUX

Suite à la demande de l'Association Syndicale du lotissement « les Hauts Plateaux », les agents municipaux sont intervenus sur les bassins de rétention du lotissement pour retirer les bâches et le grillage afin de préparer le réaménagement.

Lors de l'assemblée générale de l'association syndicale, des résidents se sont inquiétés de la proximité de la promenade prévue par rapport à leurs habitations. Une réflexion sera engagée pour prévoir des plantations qui protègent de la vue.

5 – LOGEMENT D'URGENCE

Une demande a été adressée à l'évêché pour une mise à disposition du logement du presbytère à la commune pour faire face à un relogement dans des situations d'urgence (par exemple en cas de péril imminent sur une habitation avec interdiction d'occuper le logement).

L'économe et le notaire de l'évêché ont été reçus en mairie : le logement du presbytère nécessite de gros travaux de mise aux normes, ce qui interdit toute possibilité de mise à disposition. L'évêché envisage de le mettre en vente mais la commune n'est pas intéressée par cette acquisition.

En cas de nécessité, les services de l'évêché pourront mettre à disposition des chambres au Parc Ducup à Perpignan.

6 – MESURES DE VITESSE SUR LA RD 612

Des mesures de vitesse et de trafic automobile ont été effectuées par les services de l'Agence Routière de Thuir sur la RD 612, la Gendarmerie de Thuir ayant signalé que la sortie en « tourne à gauche » de la nouvelle pharmacie semblait poser un problème de sécurité.

Durant la période du 16 au 26 février, 37 336 véhicules ont emprunté la voie dans un sens et 38 373 dans l'autre. Les mesures montrent que dans les deux sens, la vitesse moyenne est de 57 km/h. 65 % des usagers roulent à moins de 50 km/h et 93 % à moins de 60 km/h.

L'étude indique que l'aménagement actuel est satisfaisant en matière de sécurité.

7 – CHEMIN DU CLOS SAINT GEORGES

Durant le chantier de création de la 3^{ème} voie de l'A9, l'entreprise VALERIAN a utilisé le chemin communal du Clos saint Georges qui a subi de ce fait, de grosses dégradations.

Suite aux réclamations de la Mairie, l'entreprise a refait le corps de chaussée et le tapis d'enrobé sur des portions de la voie.

8 – SERRES PHOTOVOLTAIQUES

Des serres agricoles photovoltaïques sont en cours de réalisation au Domaine Canterrane. Un autre investisseur souhaiterait réaliser un autre projet de ce type sur la commune. Le PLU actuel ne le prévoit pas. Après débat, le Conseil Municipal estime qu'il n'est pas souhaitable d'autoriser d'autres structures importantes de ce type sur la commune.

9 – DELEGUES DE QUARTIER

Monsieur Jean-François CAZALS a été chargé du dossier relatif à la mise en place de délégués de quartier.

Ces derniers auront pour mission de développer le dialogue et la concertation entre les Trouillassencs et la Municipalité et recevront les remarques sur la propreté du quartier, les problèmes d'éclairage, de voirie, de sécurité des équipements publics et de façon générale, tout ce qui concerne l'environnement et le cadre de vie du quartier.

La commune a été divisée en 6 secteurs et 6 personnes ont déjà été pressenties pour assurer cette mission : Mme SCHOEMAECHEK Roberte, Mme Céline DAGOT, M. Philippe SALVAT, M. SCUIEREB Sauveur, M. Jean CORREA, M. Bernard BIGUET.

Il serait souhaitable que leur entrée en fonction se fasse avant la saison estivale.

10 – IMMEUBLE DE L'ANCIENNE POSTE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet déposé par un couple sur l'immeuble de l'ancienne poste. Ce couple souhaiterait créer un commerce type restaurant – traiteur – portage de repas et occuper le logement de l'étage mais dans le cadre d'une location-vente de l'immeuble.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition, ne souhaitant pas engager d'importants travaux sur ce bâtiment.

11 – DEMANDE DU CLUB DE TENNIS

Le trésorier et le vice-président du club ont demandés à être reçus en Mairie. Lors de l'entretien, ils ont fait part de la dégradation de la surface des courts de tennis et de la nécessité d'envisager une remise en état. Plusieurs devis ont été présentés pour la réfection du revêtement (de 16 000 à 19 000 €) et la réalisation d'enrobés (60 000 €)

La demande sera prise en considération mais aucune réalisation ne peut être envisagée avant le prochain budget.

12 – RECOURS PLU

Le conseil juridique de la commune a informé que Monsieur Jean ROGER avait déposé une requête à la Cour Administrative d'Appel de Marseille afin d'annuler le jugement du Tribunal Administratif de Montpellier qui l'avait débouté.

A ce jour, cette requête en appel n'a pas été notifiée à la commune.

13 – INVESTISSEMENTS COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES ET SIVU DES ASPRES

Monsieur le Maire donne quelques éléments financiers :

- En 2014, la Communauté de Communes a investi 190 462.08 € au Lotissement Sainte Madeleine et 226 589.75 € sur le secteur de l'Avenue du Canigou pour la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement
- En 2015, la Communauté de Communes a provisionné sur son budget primitif pour l'Avenue des Albères 50 000 € pour la réfection du réseau d'eau et 25 000 € pour le réseau d'assainissement
- Au niveau du SIVU des Aspres, la commune dispose de 40 649.06 € pour l'année 2015 : 3 devis ont été signés pour la Rue des Roses, la Rue des Aubépines, et l'Avenue Canterrane.

14 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conformément à la décision précédemment prise, il ne sera pas donné suite aux demandes de subventions des associations non domiciliées sur la commune : Restos du Coeur, AFM,

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

1 – INTERVENTION DE M. CAZENOBE Christian – ADJOINT

Les membres de la commission des travaux sont invités à une réunion de travail le 12 mai 2015 avec notamment les points suivants à l'ordre du jour : travaux de confortement d'une poutre à la sacristie, installation d'un panneau lumineux d'informations municipales, remplacement du cumulus des vestiaires du stade.

Monsieur Christian CAZENOBE informe également que les agents municipaux procèdent à des travaux de réfection du city stade (anciens courts de tennis)

2 – INTERVENTION DE Mme ALBERT Jeannine – ADJOINT

Mme Jeannine ALBERT rappelle que la date du 23 juin 2015 (soirée des feux de la St Jean) a été retenue pour réaliser la photographie de groupe des habitants de la commune, dans le cadre du projet du photographe Rémy Michelin « Sur la place de mon village ».

3 – INTERVENTION DE M. GALANGAU Henri – ADJOINT

Pour la fête du Rosaire, la soirée organisée par FESTI LOISIRS le 2 mai 2015 a été annulée suite au décès de Mme GRICOURT.

L'animation du dimanche après-midi (orchestre SUPERNOVA) a attiré un nombre limité de personnes.

Pour la fête du mois de novembre, la mairie a reçu une proposition d'un orchestre qui peut également installer une structure gonflable. Cette proposition devrait être retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.